ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 11 janvier 1901 (22 Nivôse, An 109 de la République), 11e jour de l'année, 21e jour de l'hiver, 21e jour de la lune.

Lever du Soleil à 7 h. 53 : coucher à 4 h. 23.

Lever de la lune à 11 h. 54 soir ; coucher à 10 h. 22 matin.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 3 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 10 janvier

Baromètre à 2 heures du soir : 760 m/m. (variable). Hausse depuis la veille, 2 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 2° au-dessous ; à 3 heures de l'après-midi : 5° au-dessus.

Etat du ciel : Clair.

Direction et force du vent : Sud-Ouest, faible.

Temps probable pour aujourd'hui : Beau.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre) exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

Lire à la 2e page :

Le voyageur mystérieux entre Lille et Roubaix.

Les enfants brûlés vifs ; à Roubaix, à Beuvry.

LES FARCEURS DE L'U. S. ET P.

Le citoyen Carrette, maire de Roubaix, a adressé à la date du 4 janvier, la lettre suivante aux Membres du Conseil municipal :

« Roubaix, le 4 janvier 1901,

» Monsieur et cher collègue,

» Je prépare, comme vous le savez, pour le présenter prochainement au Conseil municipal, un projet de suppression de l'Octroi.

» Si vous avez des propositions ou des observations à faire sur cette importante question, je vous serais obligé si vous vouliez bien me les faire parvenir par écrit avant le 15 janvier. Je pourrais ainsi les incorporer, ou tout au moins les indiquer, dans mon travail. Cette méthode qui a été employée dans certaines villes, notamment à Lyon, permettrait une étude plus rapide et plus approfondie.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Maire,
» H. CARRETTE. »

A cette lettre, M. Gilbert Sayet a répondu, au nom de la minorité, par la suivante :

Roubaix, le 9 janvier 1901.
Monsieur le Maire,

« Vous avez bien voulu demander à chacun des membres du Conseil municipal de vous faire connaître les observations qu'il peut avoir à présenter, sur le projet de suppression complète des taxes d'octroi, à Roubaix.

« Les membres de la minorité dont je suis l'interprète, sont tout disposés à souscrire à la suppression de l'octroi, s'il leur est démontré que cette suppression peut se réaliser, dans un esprit de justice et au profit du plus grand nombre ; mais ils en resteront les adversaires résolus tant qu'on n'aura à substituer aux taxes existantes que des taxes d'une autre nature qui, en faisant peser, sans compensation, sur nos concitoyens grands et petits, des charges écrasantes, seraient susceptibles de nuire à la prospérité de Roubaix.

» C'est assez vous dire, Monsieur le Maire que jusqu'à preuve du contraire, le dégrèvement partiel rendu obligatoire par la loi du 29 décembre 1897, nous paraîtra être seul possible et que nous nous proposons, mes amis et moi, de le défendre devant le Conseil municipal, si les renseignements que vous nous avez promis et que nous attendons ne sont pas de nature à modifier notre manière de voir.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

» Gilbert SAYET. »

A cette dernière lettre, nous ne pouvons donner qu'un seul commentaire — c'est l'extrait suivant du programme que l'Union Sociale et Patriotique fit distribuer et afficher pour les élections municipales dernières :

«OCTROI. — Etude des moyens financiers qui permettront de diminuer progressivement et de supprimer les taxes d'octroi sur les objets de consommation générale ».

Invités à appliquer cet article de leur programme et à « étudier les moyens financiers» propres à le réaliser, MM. les réactionnaires se récusent aujourd'hui.

Est-ce incapacité ? Ils ne voudraient pas se l'entendre dire.

Qu'est-ce alors ?...

L'octroi est un impôt qui frappe proportionnellement beaucoup plus sur le petit contribuable que sur le riche. Pour le remplacer, il faudra demander au riche.

Et voilà pourquoi MM. Motte, Sayet et Cie ne veulent pas entendre parler de la suppression de l'octroi : c'est parce que leurs amis les millionnaires aiment mieux faire payer l'impôt aux ouvriers que le payer eux-mêmes.

Et voilà pourquoi, ils veulent s'en tenir au dégrèvement partiel, qui est une pure et simple duperie, dont les petits feront les frais.

C'est égal ! pour être fidèles à leur programme, les cosaques sont fidèles à leur programme.

G. L.

LE FESTIVAL INTERNATIONAL
des 26 et 27 mai 1901

Nous avons déjà publié la composition du Comité d'organisation du Grand Festival international d'harmonies, de Fanfares et d'Orphéons qui aura lieu les 26 et 27 mai prochain à l'occasion du concours agricole.

Nous publions aujourd'hui le règlement de ce festival organisé par la municipalité :

Art. 1er. — Les sociétés musicales composées d'au moins 25 membres, à l'exclusion des sociétés excentriques, sont invitées au festival organisé par la ville de Roubaix, soit le dimanche 26 mai, soit le lundi 27 mai 1901, soit enfin pour ces deux dates. Elles peuvent donc adhérer pour l'une ou l'autre de ces deux journées et même pour les deux jours.

Art. 2. — Les adhésions devront être adressées à M. le maire de Roubaix, avant le 15 avril prochain.

Art. 3. — Les Sociétés seront reçues, le jour fixé de leur participation au Festival, par des Commissaires qui se mettront à leur disposition pour toute la durée de la fête ; elles seront accompagnées à l'Hôtel de Ville où les vins d'honneur leur seront offerts par la Municipalité et le Comité d'organisation, les dimanche et lundi 26 et 27 mai, de dix heures à midi.

Art. 4. — Le dimanche 26 mai, à 3 heures très précises, toutes les sociétés devront être assemblées, aux lieux désignés, et placées suivant leur numéro d'ordre pour se rendre à la revue.

Le lundi 27 mai, à 3 heures très précises, les sociétés seront réunies aux endroits indiqués et également placées suivant leur numéro d'ordre pour se rendre à la revue.

Les sociétés présentes avec leur effectif aux lieux et à l'heure indiqués recevront chaque jour un numéro qui participera à une tombola dont les primes sont fixées comme suit :

8 à 25 francs, 8 à 15 francs, 8 à 10 francs.

Les Sociétés seront passées en revue par l'Administration municipale et une commission spéciale chargée de décerner les prix.

Art. 5. — Les cortèges défileront aussitôt après les revues et les itinéraires seront dressés de façon à ne pas dépasser une demi heure de marche.

Art. 6. — Toutes les sociétés devront prendre part à la revue et au défilé effectif complet, sous peine d'exclusion de toute participation aux prix et aux primes.

Art. 7. — Aussitôt les défilés terminés, les Festivals commenceront sur des kiosques élevés sur différentes places de la ville ou dans les locaux désignés à cet effet. Chaque société sera accompagnée par son commissaire.

L'ordre du festival et la répartition des sociétés seront déterminés ultérieurement et portés en temps utile à la connaissance des intéressés.

Chaque société exécutera deux morceaux, à l'exclusion des pas redoublés, ou deux chœurs.

Art. 8. — Aux sociétés qui assisteront au Festival, soit le dimanche ou le lundi, il sera décerné :

1° Trois prix de tenue civile, dont un en espèces de 50 fr. ;

2° Trois prix de tenue militaire, dont un en espèces de 100 fr. ;

3° Trois prix aux sociétés les plus nombreuses, dont un en espèces de 100 fr. ;

4° Trois prix d'éloignement (la distance mesurée à vol d'oiseau), dont un en espèces de 100 fr. ;

Les autres prix consisteront en médailles de vermeil.

Primes en espèces

Art. 9. — Des primes en espèces seront offertes aux sociétés qui auront pris part au Festival, le dimanche ou le lundi, et qui auront satisfait aux conditions exigées par les articles 4, 6 et 7.

Elles leur seront dévolues par le sort et de la manière suivante :

Première prime, 2,000 fr.; Deuxième prime, 1,000 fr.; Troisième prime, 400 fr.; Quatrième prime, 300 fr.; Cinquième prime, 200 fr.; Sixième prime, 100 fr.

Les primes à tirer au sort entre les chefs dont les sociétés auront satisfait aux conditions exigées par les articles 4, 6 et 7. sont les suivantes. Toutefois, les chefs dirigeant plusieurs sociétés n'auront droit qu'à une prime, la plus élevée qui leur sera échue.

Première prime 500 francs ; deuxième prime 250 francs ; troisième prime 100 francs ; quatrième prime 50 francs.

Art. 10. — Entre les sociétés qui auront participé aux deux journées de festival, il sera tiré au sort les primes supplémentaires dont le détail suit :

Primes aux sociétés. — 1re prime, 1,000 fr.; 2e prime, 250 fr. ; 3e prime, 100 fr.

Prime aux chefs. — Prime unique, 250 fr.

Art. 11. — Le tirage des primes et la distribution des prix auront lieu le lundi 27 mai, à l'issue du festival sur le kiosque de la Grand'Place.

Art. 12. — Le paiement des primes en espèces et la remise des prix se feront immédiatement après le tirage, entre les mains du président, du directeur ou du secrétaire de la société qui y aura droit, sur la présentation d'une carte d'identité qui sera préalablement délivrée, à chacun d'eux, par les soins de l'administration municipale.

Art. 13. — Les sociétés de Roubaix ne participeront ni à la tombola, ni aux prix, ni aux primes.

Art. 14. — Une médaille commémorative sera offerte à chaque société qui aura pris part à la revue, au cortège et au festival.

Commissions cantonales de statistique. — En exécution du décret du 1er juillet 1852, sur l'organisation des commissions cantonales de statistique et notamment de l'article 2 dudit décret, M. le Préfet du Nord a nommé par arrêté en date du 28 décembre dernier, membres de la commission cantonale de statistique des cantons de Roubaix.

MM. le Maire de Roubaix, président, les Maires des communes des cantons de Roubaix-Est et de Roubaix-Ouest, les Conseillers généraux, les Conseillers d'arrondissement, le Président de la Chambre de commerce de Roubaix, les Receveurs de l'enregistrement à Roubaix, les Receveurs des contributions indirectes à Roubaix, les Contrôleurs des contributions indirectes à Roubaix, le Directeur du conditionnement à Roubaix, Bailleul, adjoint au maire, membre de la commission des hospices à Roubaix, Wattremez, conseiller municipal, membre du Bureau de bienfaisance, Deleporte-Bayart, agronome à Roubaix.

Fontaine, Poissonnier et Vahé, notaires à Roubaix ; Félix Chabrouillaud, secrétaire général de la mairie de Roubaix ; Déprez-Delbecque, cultivateur à Roubaix ; Teneul, conseiller municipal, cultivateur, et Cruque Jean-Baptiste, cultivateur à Roubaix ; Ségard ex-adjoint au maire de Croix ; Savreux, instituteur en retraite à Wasquehal ; Agache Charles, cultivateur à Wattrelos ; Peltier, préposé en chef de l'octroi de Roubaix ; Beilon, inspecteur du travail.

Les étrangers résidant à Roubaix

Voici, au 1er janvier 1901, la situation numérique des étrangers résidant à Roubaix : Allemands 342, Alsaciens-Lorrains 10, Américains du Nord 1, Anglais et Irlandais 110, Autrichiens-Hongrois 52, Belges 45897, Brésilien 1, Bulgares 1, Danois 5, Espagnols 20, Hollandais 240, Italiens 1.6, Luxembourgeois 19, Polonais 5, Portugais 1, Russes 17, Suédois-Norwégiens 2, Suisses 65, Turcs 10. Au total 46.834 étrangers.

Ce nombre comprend 22,330 hommes, 10,564 femmes, 13,940 enfants.

Devant un chiffre aussi formidable une réflexion nous vient : Si les étrangers qui exercent une profession en France, étaient frappés d'une taxe spéciale annuelle, soit en moyenne de répartition 10 francs par an, une somme de 468,340 fr. entrerait ainsi dans les caisses de la ville et hâterait la solution de la question des octrois.

Mais... ce n'est qu'une réflexion ; l'application serait sans doute difficile, et nos nationaleux en subiraient le contre-coup à l'étranger.

POUR LES GRÉVISTES DE CALAIS

Le citoyen Louis Catrice a ouvert une souscription en faveur des grévistes de Calais. Voici la première liste qui nous est communiquée :

Chevalier Henri, 1 fr.; Catrice Louis, 1 fr.; Leplat Narcisse, 1 fr ; Vroman Auguste, 1 fr.; Braskamp Pierre, 1 fr.; Catrice Albert, 1 fr.; Herman François, 1 fr.; Penant Désiré, 1 fr.; Lepers Cyrille, 1 fr.; Peron Richard, 0. 50 ; Brillaut Alfred, 2 fr.; Dujardin Florimond, 1 fr. 15 ; Anonyme, 5 fr.; Anonyme, 2 fr.; Gustave Lesur, 1 fr. — Total : 20 fr. 65.

Envoyer les fonds au citoyen Louis Catrice, au « Fort Chabrol », rue du Tilleul.

CONFÉRENCE ANTICLÉRICALE

La Société de la Libre-Pensée « Ni Dieu, Ni Maître » organise pour samedi soir, 12 courant, à huit heures, dans la salle des Fêtes de la Coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, 73-75, une grande Conférence publique et contradictoire, avec le concours assuré de M. Harrent, homme de lettres ancien curé catholique.

Sujet traité : Les Crimes des Couvents.

La contradiction est assurée libre à tous les représentants d'un culte quelconque.

Dix centimes seront perçus à l'entrée pour couvrir les frais.

LE VOL DE LA RUE MEYERBEER

M. Cacheux, l'employé de tramway dévalisé dimanche dernier au n° 18 de la rue du Marquisat est un veinard, ou plutôt, il a eu affaire à un voleur très bien élevé.

Les quatre obligations foncières qui lui avaient été dérobées, et dont nous avions publié les numéros, ont été retrouvées hier matin, vers 8 h. dans la cave de la maison.

Mme Cacheux, en allant chercher du charbon, a retrouvé sur le tas de houille, juste au-dessous du soupirail de la cave les titres dérobés.

La veille, à 7 heures du soir, elle avait été également à la cave et n'avait rien vu. C'est donc pendant la nuit que le voleur, — gêné de son larcin et craignant les suites de son vol, — aura décidé de glisser les obligations dans la cave.

C'est égal, le voleur est rudement au courant des habitudes de la maison...

Qu'en pense le commissaire de police ?

Vitesse et... précipitation. — Le nommé François Thoel, âgé de 40 ans, domestique, demeurant rue de Mouvaux, 64, et travaillant chez M. Carré, quincaillier, Grande-Place, se rendait vers huit heures hier matin, dans un estaminet voisin de sa boutique pour y déjeuner.

En mettant trop de... précipitation dans ses mouvements, il brisa une vitre de la porte d'entrée du cabaret et se coupa une artère au poignet droit.

Le docteur Bernard a fait conduire le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Accident d'automobile. — Par suite de l'explosion de son moteur, M. Jules Vlieghe, négociant en tissus, 57, rue Nain, qui revenait de Lille avec son automobile, a eu la jambe droite fracturée.

L'accident est survenu à Marcq-en-Barœul, devant la brasserie Delattre.

Les rentes des travailleurs. — Le 8 janvier, un accident est survenu chez Charles Pollet, rue de la Redoute, 88.

La nommée Vanhoute Marie, soigneuse, âgée de 20 ans, demeurant rue Malesherbes, cour Bourgier, 4, a eu l'auriculaire de la main gauche écrasé en voulant graisser un rouleau de pression.

Le docteur Labbe a déclaré six semaines de repos.

PARTI OUVRIER
Section roubaisienne

Réunion générale des groupes

Le COMITÉ EXÉCUTIF invite tous les groupes qui ne se sont pas réunis la semaine dernière à tenir séance samedi soir, à huit heures et demie dans leurs locaux respectifs.

Ordre du jour : Questionnaire du « Travailleur » et communication d'une circulaire du Comité Exécutif.

1re SECTION. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, au « Plat d'Or. »

2e SECTION. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, à « La Paix. »

3e SECTION. — Samedi, à 8 h. 1/2, au « Palais, » au Pile.

11e SECTION. — Dimanche, à 4 heures, chez H. Carré, rue Turgot.

1.e SECTION. — Samedi, à 8 h. 1/2, chez Narcisse Leplat, rue du Curoir.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX
du 10 Janvier 1901

NAISSANCES. — Eléonore Bouckenooghe, rue de Beaumont, 71. — Louis Thyry, rue du Tilleul, cour St-Louis, 29. — Achille François, rue Birnchema Ile. — Louis Pottier, rue Lafontaine, 61. — Gaston Laurent, rue du Fontenoy, 12. — Alfred Lefebvre, rue Lacroix, 115. — Ernestine Mespreuve, rue Archimède, 41. — Louise Verhelst, rue St-Louis, cour Lebrun, 10. — Jules Liviau, rue de Maufait. — Marié Declercq, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 5. — Gustave Mandore, rue des Longues Haies, 211. — Lucienne Carette, rue de la Makellerie, 153.

DÉCÈS. — Maria Vermeulen, 23 ans, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 27. — Raymonde Motte, 3 mois rue de la Redoute, 151. — Paul de Behaert, 3 mois, rue Turgot, 70.

TOURCOING

Conseil municipal. — A l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui vendredi, l'affaire suivante a été ajoutée :

« Immeuble Pollet-Hassebroucq. — Proposition de résiliation de bail. »

Réunion des cafetiers et cabaretiers. — Mercredi soir, à huit heures, les cafetiers et cabaretiers de la ville, se sont réunis au nombre de huit cents environ, pour s'entendre sur les mesures à prendre, en raison de la loi sur l'augmentation de la licence et des droits sur l'alcool.

M. Dupont, cafetier, présidait la réunion. Après avoir rappelé en quelques mots la situation faite aux intéressés, il a proposé à l'assemblée de décider soit l'augmentation du prix des consommations, soit la diminution du contenu des verres.

M. Taverne, secrétaire du Syndicat, donne un aperçu des frais généraux qui incombent aux débitants et montre que, par l'application de la nouvelle loi, leurs bénéfices seront considérablement diminués (mais non supprimés...)

M. Debuchy attaque violemment M. Caillaux, ministre des finances, qui dit-il, a fait voter sa loi alors que la moitié des députés et sénateurs n'étaient pas en séance.

Dans la salle les cris de « pas de politique » « A bas Méline » se font entendre. L'orateur quitte la tribune.

Le citoyen Delsalle, fait part à l'assemblée des communications qui lui ont été adressées par la régie concernant le dégrèvement de la bière. La diminution porte sur 0,25 au degré hectolitre.

A Tourcoing le titrage étant de 4 degrés cette diminution est donc à l'hectolitre de 1 franc. Les rondelles mesurant 150 litres, sont de ce fait, diminuées de 1 fr. 60, ce qui porte leur prix de 26 francs à 24 francs 40.

Le citoyen Delsalle propose de ne plus donner 30 centimes par rondelle aux garçons brasseurs qui apportent la bière, ce qui augmente le prix de la rondelle.

C'est aux brasseurs capitalistes et exploiteurs à payer leurs ouvriers.

Delsalle dit qu'on devrait pétitionner pour que la visite soit faite sur la contenance des tonneaux.

On soulève ensuite la question de la vente au détail par les marchands de liqueurs.

L'un d'eux monte à la tribune pour protester mais il ne peut se faire entendre par suite des nombreuses interruptions qui se produisent.

Le citoyen Quivron, conseiller municipal, prend ensuite la parole. Il critique la façon d'agir du gouvernement, et s'étonne de l'absence de M. Dron, le député maire de Tourcoing.

M. Dupont, le président de la réunion, lui fait remarquer que le député n'a pas été convoqué.

Le citoyen Delsalle dit que les députés du Nord n'ont pas défendu les intérêts de leurs mandants.

La séance est levée au milieu d'une grande animation, sans qu'aucune décision ait été prise.

Nous croyons pourtant savoir que peu de débitants sont décidés à augmenter le prix de leurs consommations.

Chacun se rend bien compte qu'il lui sera bien difficile de faire payer à sa clientèle composée en majeure partie d'ouvriers, un verre de genièvre ou d'eau-de-vie 0,15 centimes.

Renouvellement partiel du Conseil de Prud'hommes. — Les patrons, les contremaîtres, chefs d'ateliers et les ouvriers inscrits sur les listes électorales provisoirement arrêtées, et ceux qui y seront portés en vertu de décisions du Conseil de préfecture et d'arrêtés du tribunal civil sont convoqués :

1° Les contremaîtres, chefs d'ateliers et ouvriers, pour le dimanche 24 février 1901, de neuf heures du matin à midi.

2. Les patrons pour le lendemain, lundi 25 février 1901, également de neuf heures du matin à midi, à l'effet d'élire le nombre de Prud'hommes ci-après :

Patrons. — 1er catégorie sortant Lemaire-Caulliez Joseph ; 2e catégorie Destombes Louis ; 3e catégorie, Lemettre Victor ; 4e catégorie, Delahousse Henri.

Ouvriers sortants. — 1re catégorie, Lefebvre Jules ; 2e catégorie, Quivron Henri ; 3e catégorie, Dumortier Delphin ; 4e catégorie, Clerson Léon.

Vols de lapins. — Des individus ont enlevé dans la nuit du 8 au 9 courant, trois lapins en clapier de M. Dobbel Charles, demeurant rue des Bonnets, et cinq dans celui de son voisin M. Baert Paul.

Un vol de bijoux. — Une jeune bonne de vingt ans, Maria Salens, originaire de Bruges, depuis quinze jours, en service chez Mme veuve Vandevelde, Café National, rue St-Jacques, a quitté furtivement le 1er janvier, le domicile de ses patrons en emportant pour environ 135 francs de bijoux, ainsi détaillés : un bracelet en or valant 125 francs, une bague en or valeur 40 francs et une cocarde porte-montre en or avec perles d'une valeur de 30 francs.

Ce vol de bijoux a été constaté aussitôt le départ de Maria Salens, par Mlle Vandevelde qui en montant dans sa chambre à coucher, trouva fracturé le tiroir du meuble où elle les avait placés.

En faisant des recherches Mme et Mlle Vandevelde constatèrent alors la disparition d'une grande quantité de linge neuf, coupons d'étoffes, etc., le tout pouvant être évalué à environ six cents francs.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Delattre, commissaire de police du 2me arrondissement qui a ouvert une enquête.

On croit Maria Salens réfugiée à Courtrai.

Un patineur sous la glace. — M. Bauduin, âgé de vingt ans, demeurant à Roubaix, s'amusait à patiner sur le canal près du pont du Haler, mardi après-midi. La glace se rompit soudain et le patineur disparut dans l'eau.

Heureusement M. Bauduin excellent nageur, réussit à se sortir de la mauvaise position où il se trouvait. Il a pu regagner son domicile après s'être séché dans un cabaret voisin.

La fraude. — Un employé d'octroi, M. Thiry, a arrêté mercredi matin, dans le quartier de l'Epinette, le nommé Alphonse Desramaux, né à Bruges (Belgique), le 12 mai 1888, demeurant rue de Châteaudun, 86, qui vendait de porte en porte des allumettes.

Le jeune fraudeur a été remis aux agents de la sureté, qui l'ont conduit à la gendarmerie pour être transféré à Lille.

Remerciements aux pompiers. — M. Masquilier, commandant la compagnie des pompiers, vient de recevoir, de la Société anonyme de traction automobile, la lettre suivante :

« Monsieur le commandant,

» Reconnaissant du zèle et du dévouement apportés par vos hommes lors de notre incendie, le 2 courant, nous vous remettons inclus la somme de cinquante francs pour leur caisse du corps.

Lettre du président Kruger. — La société des Anciens soldats coloniaux de Tourcoing, qui a son siège chez J.-B. Bonte, place de la République, avait, le jour de son banquet annuel, adressé au président Kruger, de passage à Paris, un télégramme de sympathie.

Le président Kruger a répondu par la lettre suivante :

Monsieur le Président de la Société des anciens soldats coloniaux, Tourcoing.

Monsieur,

Je vous remercie du témoignage de sympathie cordiale que vous m'avez donné. Ces marques chaleureuses d'intérêt me sont particulièrement précieuses. Elles me réconfortent ainsi que mon peuple dans la lutte suprême que nous soutenons au nom du droit et de l'humanité.

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments distingués et veuillez bien être mon interprète auprès des membres de votre Société.

La Robe Rouge. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche 13 janvier qu'aura lieu, à trois heures et demie, dans la salle des fêtes de la place Leverrier, la représentation de LA ROBE ROUGE, donnée par la troupe de M. Ch. Baret, avec le concours de Mme Teissandier, la grande artiste si souvent acclamée à l'Odéon, au Vaudeville, et M. Mévisto, qui, tout dernièrement encore, était applaudi dans la « Fille Elisa » et « Poil de Carotte »

Pour la location, s'adresser à M. Delahaye, à la Salle des Fêtes, le samedi, à partir de neuf heures du matin.

Théâtre Alexandre, rue de Tournai, 18, dimanche 13 janvier, avec le concours de Mlle Retner, MM. Buyet, Cartier, deux chefs-d'œuvres du répertoire lyrique.

LA FILLE DU REGIMENT, opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.

LE CHALET, opéra-comique en un acte, musique d'Adam.

Orchestre complet sous la direction de Paul Macer.

Prix des places ordinaire. La salle sera chauffée.

Théâtre Couvreur. — Salle Leverrier. — Lundi 14 janvier 1901. — Bureaux à 7 h 1/2, rideau à 8 heures. — Première représentation du plus grand succès de l'époque et par privilège de M. Louis Couvreur : LA POUPÉE, opéra-comique à grand spectacle en 4 actes et 5 tableaux, de M. Ordonneau, musique de M. Edmond Audran.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING
du 10 Janvier 1901

NAISSANCES. — Callewaert Simonne, rue Auber, 152 — Prouvost Julien à la Maternité. — Depraeter Marie, rue d'Anor, 36 — L'agre Gaston, rue de Beauvais. — Verkaenest Emilienne, rue du Dragon, 65. — Vanderhaegen Charles, rue Ingres.

DÉCÈS. — Vandenbossche Stéphanie, 61 ans, rue Marceau, 15. — Pattyn Armand, 62 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Libre-Pensée de Croix. — Dimanche prochain 13 janvier, à partir de 4 heures, aura lieu chez Jean De Beir, au Petit Ménage, rue Carnot, près le Cimetière, une distribution de jouets aux enfants des Libres-penseurs de la Commune.

Un punch sera ensuite offert à leurs dames et sera suivi d'un concert familial.

Au Bureau de Bienfaisance. — Les quatre délégués du Préfet, des républicains (!) assure celui-ci sans rire, se réunissent dimanche pour examiner la situation (?)

Bah ! comme s'ils ne savaient pas qu'ils ont coupé les vivres à des veuves et à des vieillards pour ne pas mécontenter leurs créatures, dont ils paraissent craindre les menaces !

Ah ! l'un d'eux n'a pas fait le fier quand il a voulu morigéner l'individu qui, lundi dernier, a déclaré, le genièvre aidant, qu'on n'oserait lui ôter les secours qui lui sont accordés.

Le porteur de bulletins a rué si fort dans les brancards que le pauvriseur en est resté tout baba.

L'insolence des obligés est le châtiment de ces messieurs qui commence.

Parti ouvrier Français. — Les membres du groupe « l'Insurgé » de Croix sont instamment invités à assister à la causerie que fera demain samedi à 8 h. 1/2 très précises, par le citoyen Vingtras du groupe d'études sociales de Roubaix. Il traitera de la tactique socialiste.

Cette causerie aura lieu chez le citoyen Henri Duhayon, angle des rues de Metz et Piuquet.

A la même adresse l'on pourra se procurer des portraits de Jules Guesde, vendus au profit de la propagande.

WATTRELOS. — Parti ouvrier. — Les membres du Parti ouvrier de Wattrelos sont avertis que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le dimanche 13 courant, chez Hauwelle, cabaretier, rue Royale, est remise au 19 de ce mois afin de permettre aux groupes de discuter l'ordre du jour.

— Le groupe « les Défenseurs de l'humanité » se réunira le samedi 12 janvier, à 8 h. précises du soir, chez Oscar Thomas, au Crétinier.

Présence indispensable.

Ordre du jour très important.

Libre-Pensée. — La section Wattrelosienne de la Libre-Pensée ; Ni Dieu, ni Maître, se réunira en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 13 janvier à 8h. du soir, chez le citoyen Eriart, rue Carnot, 112, au Laboureur.

Présence indispensable.

LANNOY. — A propos de la réunion des cabaretiers. — Conformément aux décisions prises à la réunion des cabaretiers qui a eu lieu mardi soir à l'estaminet « Au Trou » la pétition suivante sera adressée aux brasseurs.

Lannoy, le 8 janvier 1901.

Messieurs,

Les soussignés, cabaretiers établis à Lannoy et aux environs, réunis en assemblée, ont décidé de vous envoyer une pétition pour nous donner une réduction sur la bière.

En effet, la loi mise en vigueur le 1er janvier 1901 vous réduit les droits à 0 fr. 25 le degré hectolitre, soit 50 0/0 de diminution. Il est tout naturel que cette réduction doit nous revenir.

En conséquence, nous vous prions, messieurs, de bien vouloir nous faire savoir, dans un délai de huit jours, ce que vous aurez décidé à ce sujet, à notre siège, estaminet du « Trou », tenu par M. J.-B. Masquelier.

Agréez nos sincères salutations.

(Suivent les signatures).

LYS-LEZ-LANNOY. — Accident. — Un accident est survenu le 9 janvier, à 7 heures du matin, dans la tannerie de M. Clovis Poullet, rue Jeanne d'Arc. Le nommé François Duquenne, 38 ans, est tombé en portant une charge de cuir, et s'est fait une contusion au genou et à la jambe droite.

Le docteur Parmentier a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

Parti Ouvrier Français. — Samedi 12 janvier, réunion du groupe « la Revanche de Fourmies, à son local habituel, rue de Strasbourg.

Distribution des cartes de 1901.

Présence indispensable. — Très urgent.

HEM. — Vol de volailles. — Dans la nuit du 5 au 6 janvier, un malfaiteur resté inconnu a pénétré dans la cour de l'habitation de M. Campagne Florimond, cabaretier Aux Trois Baudets, et a enlevé 2 coqs, 2 poules de race faisan d'une valeur de 40 francs.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Lannoy.

Phénomène et cas rare. — Hier matin, une vache appartenant à M. Boussemart, père de notre ami Boussemart, le sympathique secrétaire du comité cantonal du Parti ouvrier, a mise au monde deux veaux, mal et femelle, qui sont superbes et bien vivants.

L'un de ces veaux, la genisse, a la tête qui a une grande ressemblance avec celle d'un cerf.

MARCQ-EN-BAREUL. — Vol. — Dans la nuit de mercredi à jeudi des individus restés inconnus se sont introduits à l'estaminet du « St-Bavon » chez Mme veuve Gorge et y ont dérobé plusieurs paquets de tabac et de cigares et une somme de 25 fr. renfermée dans un comptoir.

Belgique

BLANDAIN. — Incendie. — Mercredi soir, vers 9 heures, un violent incendie a complètement détruit une meule de paille appartenant à un cultivateur de la commune, beau-fils de M. Ladant, cultivateur à Willems.

LE NORD
LILLE

ESCROQUERIE AUX ÉTRENNES

Après avoir fait de nombreuses libations, les sieurs Hameu Charles et Baron Pierre, 48 ans, demeurant tous deux 16, rue des Bonnes-Dappes, eurent l'idée de demander leurs étrennes au titre de balayeurs de rues.

Rues de Thionville et du Pont-Neuf, ils allaient de porte en porte. Suivis par les agents, ils furent bientôt arrêtés.

Ils passeront en police correctionnelle pour escroquerie. Seul, en effet, Hameu est balayeur de rues, mais section Saint-Sauveur. Quant à Baron, il est cabaretier.

CHRONIQUE DU VOL

Hier, au 7e arrondissement, procès-verbal a été dressé contre un inconnu pour vol d'une montre en argent et d'une chaîne, valeur 35 francs, au préjudice de Mme Geers, demeurant 84, boulevard Victor Hugo.

C'est avec un très vif plaisir que nous annonçons à nos lecteurs la grande publication populaire, en belles livraisons illustrées à 10 centimes, du roman historique « RUY BLAS ».

Ce titre évoque la gloire immortelle du maître Victor Hugo et c'est bien, en effet, le drame célèbre qui a inspiré les auteurs de ce magnifique roman.

Toutes les scènes dramatiques, tous les personnages du théâtre, La Reine, Ruy Blas, Don Salluste, Don César de Bazan, Casilda, etc, etc., se retrouvent dans le roman et donnent à cette œuvre magistrale, l'intérêt supérieur le charme unique qui a rendu Ruy Blas si populaire. Le Roman historique de Buy Blas sera un succès considérable.

THÉATRES, FÊTES ET CONCERTS

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. BOURDETTE.

Vendredi 11 Janvier 1901, bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 7 h. 3/4

Spectacle extraordinaire. Pour la première fois à Lille, LE PUITS QUI PARLE, opérette en 6 tableaux, musique d'Audran. Trucs et accessoires nouveaux par M. Piat, chef machiniste.

Le spectacle commencera par L'ETINCELLE, comédie en 1 acte.

Places gratuites : 4001 à 4400.

Samedi 12 Janvier. — Tournée Baret. — LA ROBE ROUGE.

GRANDE SOLENNITE ARTISTIQUE
Les Mélomanes de Gand à Lille

La solennité artistique qui se prépare pour le dimanche 20 janvier à 3 heures et demie à l'Hippodrome Lillois est un évènement qui aura un grand retentissement dans la région. La venue à Lille, pour la première fois du célèbre Choral Mixte (200 exécutants dont 50 dames), sous la direction de M. Oscar Roels, professeur au Conservatoire de Gand, est l'objet de toutes les conversations. En outre de l'Oratorio Noel, du grand compositeur Saint-Saens, nous entendrons pour la première fois une œuvre d'un savant compositeur français, M. André Wormser, le Grand prix de Rome, auteur de l' «Enfant Prodigue» et de l' «Etoile», le ballet donné en ce moment à l'Opéra et dont on exécutera «Acis», la pastorale antique, œuvre exquise pour ténor, chœurs et orchestre.

Voici les noms des principaux solistes :

Mlle Salmon, cantatrice, premier sujet du Théâtre Royal de Gand, qui vient d'être engagée à l'Opéra Comique par M. Carré ; Mlle Marie Dilliet, alto ; Mlle Gabrielle Step, mezzo soprano ; M. Hector Dognies, ténor, et M. Emile Mechiels, baryton.

La partie instrumentale comprendra : L'association symphonique des concerts populaires sous la direction de M. Ratez et Mlle Nora Mac-Kay, jeune virtuose violoniste australienne élève de M. Musin ; elle viendra spécialement de Londres où elle a en ce moment un succès considérable.

Lille sera la seule ville où Mademoiselle Nora Mac-Kay se fera entendre avant de retourner en Australie.

Avec de tels éléments, nul doute que la vaste salle de l'Hippodrome sera comble, surtout que le prix des places est accessible à toutes les bourses.

Stalles, 5 fr.; premières, 3 fr.; secondes, 1 fr.; troisièmes, 0 fr. 50.

La salle sera chauffée. Le concert sera fini à 5 heures trois quarts.

On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique et de tabac de Lille ; les places prises à l'avance peuvent être numérotées gratuitement chez Monsieur Français, 109, boulevard de la Liberté, Lille.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SOMME

Assassin de sa maitresse

La cour d'assises de la Somme a condamné avant-hier aux travaux forcés à perpétuité un nommé Eugène Lepère, âgé de vingt et un ans, garçon charcutier à Roye, qui avait assassiné sa maitresse, la demoiselle Marie Foyart, âgée de vingt-trois ans, chemisière à Roye.

Lepère, outre Marie Foyart, avait deux autres maitresses auxquelles il avait promis le mariage. La veille du crime, il avait reçu de Marie une lettre lui disant que, s'il l'abandonnait, elle le tuerait et se tuerait ensuite. Au reçu de cette missive, Lepère acheta un revolver.

Il alla chez Marie Foyart, vers 7 heures du soir, et peu après, sortit avec elle. Bientôt une discussion s'éleva entre Lepère et sa maitresse ; Lepère sortit son revolver et tira deux coups sur la malheureuse fille qui tomba sur le sol. Il lui porta ensuite plusieurs coups de son arme qui lui fracturèrent le crâne.

L'assassin traîna ensuite le corps mort ou mourant de sa maitresse sur la ligne du chemin de fer ; il eut le courage de déposer sa tête sur un rail afin de faire disparaître les traces du crime et pour que l'on crût à un accident ou à un suicide. Il rentra ensuite tranquillement à Roye et soupa chez son patron.

A l'audience, il a renouvelé ses aveux, déclarant qu'il ne savait ce qu'il faisait.

Tribunal correctionnel de Lille
Audience du 10 janvier

Présidence, M. MARTIN, vice-président.

Les vols à la gare de Lille
Prévenus kleptomanes

Des quatre personnes un instant compromises dans cette grave affaire dont les détails ont été donnés dans ce journal, deux seulement, l'auteur principal, Louis Wilmot, aide-peintre à la Compagnie du Nord, et son complice, Jean Debouvry, corroyeur, ont été retenus par l'instruction minutieuse à laquelle s'est livrée M. Delalé.

Les débats de cette affaire, très bien dirigés par M. le président Martin, ont été fort intéressants.

En deux mots, rappelons les faits : le samedi 1er décembre au soir, on surprenait à la gare de Lille, un individu qui emportait un colis de lingerie dont il venait de s'emparer sur un camion du chemin de fer.

Amené devant les commissaires spéciaux, Wilmot — car c'était lui — fut laissé en liberté et retourna en son domicile, à Ascq.

Le lendemain soir, le voleur se faisait encore prendre en flagrant délit ; cette fois, on l'appréhendait, et la justice se mêlait de l'affaire. Une perquisition, faite au domicile de Wilmot, à Ascq, resta infructueuse. Il n'en fut pas de même d'une autre, opérée chez le voisin du voleur, Jean Debouvry, dans le jardin duquel on trouva enfoui une quantité invraisemblable de caisses, de valises, de cartons, même une bicyclette, etc.

Debouvry fut arrêté à son tour, quoiqu'il protestât de son innocence, prétendant ignorer que les objets que lui confiaient Wilmot fussent le produit de vols réitérés. On conçoit que cette allégation enfantine fit sourire les magistrats enquêteurs, d'autant mieux qu'il fut établi qu'en apportant à Debouvry le dernier colis volé, Wilmot lui avait demandé de le cacher « afin que la police ne le vît pas ».

A l'audience Wilmot a reconnu une fois de plus tous ses torts. Il a déclaré ne pas comprendre pourquoi il volait ainsi, vu qu'il ne cherchait pas à vendre les objets soustraits et qu'il ne tirait par conséquent aucun bénéfice de leur propriété frauduleuse.

De l'interrogatoire intelligemment mené par M. le président Martin, il semble résulter que Louis Wilmot peut être classé dans cette catégorie de voleurs inconscients qu'on a appelés des kleptomanes. Le mobile de lucre doit, en effet, être écarté de l'affaire, et, d'autre part, Wilmot n'a pas cessé d'avoir une existence des plus modestes, vivant avec les 1500 fr. de son traitement. Depuis 17 ans employé à la Compagnie du Nord, où il est noté comme un excellent sujet, Wilmot a commencé ses exploits, il y a deux ans. Surpris une première fois, il avait été simplement déplacé et du Bourget où il se trouvait, il avait été envoyé à Lille. C'est dire qu'il était estimé par tout le monde.

Quant à Jean Debouvry, le recéleur, sa complicité est également ténébreuse ; on peut bien être voleur kleptomane, mais recéleur kleptomane ça n'a pas encore été admis dans les circonstances atténuantes.

Aussi, malgré les efforts de Me Babled, le tribunal n'a pu se résoudre à prononcer un acquittement ; il a condamné Debouvry à 1 mois de prison avec le sursis de la loi Béranger, pendant que Wilmot, auteur principal, qui n'était pas défendu, obtenait également le sursis pour ses 4 mois d'emprisonnement, les juges ayant estimé, dans d'assez longs considérants, « qu'il y avait lieu d'accorder surtout à Wilmot des circonstances atténuantes, en raison de ses aveux sur des faits qui, sans cela, seraient restés inconnus, étant donné que ledit Wilmot paraît avoir agi sous l'effet d'un affaiblissement des facultés mentales »,

Les marchands de lait indélicats

40 francs d'amende à Valéri Flipo, de Lille, dont la marchandise contenait de 6 à 23 0/0 d'eau ; même peine à Pierre Speybrouck, de Mouvaux, pour avoir augmenté son liquide en le baptisant exagérément, et 25 fr. d'amende à Apolline Mullier, de Lille, qui n'a fraudé « que cette semaine-là seulement. »

Condamnations diverses. — Pour se faire un filet, Marie Vandeskene, une jeune ouvrière bobineuse de Roubaix, a soustrait des bobines de laines à l'atelier. Mais le vol ne s'est pas borné à une ou deux bobines et la police a été prévenue. 15 jours de prison avec sursis à Marie Vandeskene.

— Vital Leclercq, conducteur de machines à Roubaix, s'est rendu coupable d'un vol dans une pâtisserie de la rue de Tourcoing : il y a enlevé un gâteau de 3 fr. 50, un poulet et un corsage de dame, ce dernier valant 25 fr. Leclercq, qui a prétendu avoir agi ainsi pour donner à manger à ses enfants, a été condamné, vu ses déplorables antécédents, à 40 jours d'emprisonnement.

— Marie Dewilde, 32 ans, femme Descryver, cabaretière à Armentières, est poursuivie pour vol de légumes commis au préjudice de l'asile d'aliénés, dont sa maison est proche. Cette prévenue fermait complaisamment les yeux lorsque les fous venaient dans sa cour apporter des pommes de terre, moyennant une chope. L'affaire n'est pas bien grave, et comme, d'autre part, l'inculpation ne repose que sur des témoignages éminemment suspects d'aliénés, Marie Dewilde s'en tire avec 25 fr. d'amende.

— Oscar Arzée, 28 ans, garçon de café à Lille, a monté sa cave en distrayant de celle de M. Gautier, restaurateur, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons où il était employé, des bouteilles de champagne, de rhum et d'autres liqueurs fines. Deux mois avec sursis.

— Omérine Danel, 20 ans, servante à Lille, a cru pouvoir se payer elle-même en volant à son patron, un cabaretier de la rue Jeanne Maillotte, divers effets d'habillement et des bijoux. 8 jours avec sursis.

— Georges Caron, un repris de justice a été tenté par la facilité d'enlèvement d'une caisse de biscuits gisant sur un camion en stationnement parvis Saint-Michel à Lille. Arrêté peu après, le drôle a soutenu avoir trouvé la caisse par terre, ce qui n'a rencontré que des incrédules. 3 mois.

— Le 20 mars 1900, le tribunal condamnait par défaut à 4 mois de prison pour coups et infraction à un arrêté d'expulsion, le sieur François Brulois, 37 ans, manœuvre à La Madeleine qui, pour se venger de l'abandon de son amie Marie Sautré, s'était introduit chez elle en enfonçant la porte, et avait cogné. Sur opposition, qui revient ce jour devant la deuxième chambre correctionnelle. François Boulois entend sa peine réduite à 3 mois.

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Lille — Imprimerie de l'*Egalité*
28, rue de Fives. 28.